



## **TÂCHES ASI/AIC**



Bonjour à vous tous et toutes chers (es) membres,

Juste un petit mot pour vous aviser que depuis plusieurs mois, voire années, nous avons fait multiples interventions auprès de l'employeur pour que les ASI/AIC n'effectuent pas des tâches qui ne leur sont pas assignées, mais bien qui sont dédiées aux gestionnaires immédiats.

Nous avons apporté ce sujet sur plusieurs tribunes avec la partie patronale, mais visiblement, nous n'avons à ce jour pas été entendus ou encore pris au sérieux. Nous sollicitons votre aide afin que le tout cesse **IMMÉDIATEMENT!**

Voici les tâches qui sont présentement accomplies par les ASI/AIC et qui reviennent aux gestionnaires et coordonnateurs de vos centres d'activités :

- Annonce des TSO
- Annonce des déplacements
- Complétion et traitement des DSD (déclaration de situations dangereuses) et DEAAT (Déclaration d'évènement analyse d'un accident de travail)

**À compter de maintenant**, nous demandons aux ASI/AIC ou à nos membres qui effectuent des quarts ponctuels comme ASI/AIC, de ne plus exécuter ses tâches et nous demandons aussi à tous nos membres, lorsque vous devez demeurer en TSO ou être déplacé sur une autre unité, **vous devez demander à ce que votre gestionnaire ou coordonnateur vienne vous en aviser lui-même.**

**Pour la complétion et traitement des DSD et DEAAT nous vous demandons de les transmettre à votre gestionnaire immédiat et non au ASI/AIC, car cela pourrait avoir un impact immédiat sur vos droits comme travailleur.**

Pour plus d'information ou toutes problématiques, vous pouvez joindre Gaby Émond-Goulet à la Cité-de-la-Santé au 450-975-5564 ou Mouna Ahniba au CARL au 450-978-8300 au poste 18412.

*L'équipe du SIIAL-CSQ*